

Opéra Audit

Commissariat aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris

11, rue de Mogador
75009 PARIS
Tél. + 33 01 42 60 16 06
Fax. + 33 01 42 61 37 92

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SPIC - UNSA
21, rue Jules Ferry
93170 BAGNOLET

SPIC - UNSA

Siège social : 21, rue Jules Ferry - 93170 BAGNOLET

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'assemblée générale,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat SPIC-UNSA relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion***Référentiel de l'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période 1^{er} janvier 2020 à la date de l'émission de notre rapport.

3 - Observation

Sans remettre en cause l'expression exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe :

- Le changement de méthode comptable décrit dans la note « règles et méthodes comptables » résultant de l'application du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

4 – Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment ceux applicables aux organisations syndicales.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

6 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de

mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent des erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'organisation syndicale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisation syndicale ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

7 – Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisation syndicale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.


S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16 novembre 2021

Le Commissaire aux Comptes

OPERA AUDIT



Serge Girault

Bilan Actif

		31 / 12 / 2020			31 / 12 / 2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	3 023		3 023	5 054	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBLITES	160 137		160 137	60 867	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				4 237
	TOTAL (II)	163 161		163 161	70 158
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	163 161		163 161	70 158
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/ 12/ 2020	31/ 12/ 2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	6 001	54 544
	Fonds propres complémentaires	48 543	
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(15 048)	(60 922)
	Excédent ou déficit de l'exercice	43 720	45 873
	Total des fonds propres (situation nette)	83 215	39 495
		Fonds associatifs avec droit de reprise	
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subv d'inv affectées biens renouv		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	Subv d'inv sur biens non renouv	
	Provisions réglementées	Provisions réglementées	
	Total des autres fonds propres	Total des autres fonds associatifs	
	Total des fonds propres Total des fonds associatifs	83 215	39 495
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	Fonds dédiés sur legs et donations	
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	Sur subventions de fonctionnement	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	Sur dons manuels	
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 228	16 838
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	50 717	13 825	
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	79 945	30 663
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	163 161	70 158
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	43 720,04	45 873,33
	(1) Dont à moins d'un an	79 945	30 663
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

1 / 2

		31/ 12/ 2020	31/ 12/ 2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations Cotisations	196 578	201 363
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens Ventes mses, produits fabriqués		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service Prestations de services		
	dont parrainages		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation Subventions d'exploitation	15 174	13 629
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels Dons		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie Legs et donations		
	Contributions financières		
Autres pdts de gestion courante		379	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits Autres produits			
Total des produits d'exploitation	211 751	215 371	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	106 586	100 057
	Aides financières Subvention accordées par l'association		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	61 487	65 841	
Total des charges d'exploitation	168 073	165 898	
RESULTAT D'EXPLOITATION	43 678	49 473	

Compte de Résultat 2 / 2

		31/ 12/ 2020	31/ 12/ 2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		43 678	49 473
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	42	125
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		42	125
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		42	125
RESULTAT COURANT avant impôts		43 720	49 598
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		3 724
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			3 724
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(3 724)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		211 793	215 496
TOTAL DES CHARGES		168 073	169 622
EXCEDENT ou DEFICIT		43 720	45 873
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **163 161** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **211 793** euros et un total **charges** de **168 073** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **43 720** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

Continuité de l'exploitation ;
Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les présents comptes ont été arrêtés conformément aux principes édictés :

Par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;

Par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 ;

Et par le règlement 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

La présentation des états financiers a été modifiée et tient compte de l'application du règlement ANC n°2018-06 applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2020.

Les principales méthodes utilisées sont :

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Cotisations

Les cotisations perçues ont été comptabilisées d'après les encaissements.

Faits majeurs de l'exercice : COVID-19

Les comptes de l'exercice 2020 ont été arrêtés, dans le contexte de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de COVID-19, sur la base de la continuité des activités. Il n'y a pas connaissance, à ce stade, d'incertitude significative susceptible de remettre en cause sa capacité à poursuivre ses activités.

L'exercice 2020 a été impacté par l'épidémie de Covid 19.

Les impacts de cet événement sur les comptes du syndicat sont mentionnés ci-après. Les informations sont présentées selon l'approche « ciblée » définie par l'ANC.

Compte de résultat :

L'épidémie de Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les postes du compte de résultat.

Bilan :

L'épidémie de Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les postes du bilan.

Créances et Dettes

		31/ 12/ 2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	3 023	3 023	
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES		3 023	3 023	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/ 12/ 2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	29 228	29 228		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	50 717	50 717		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		79 945	79 945		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Etat des fonds syndicaux

Etat des fonds syndicaux	Montant au 31/ 12/ 2019	Augmentation	Diminution	Montant au 31/ 12/ 2020
Fonds propres à l'ouverture	6 001			6 001
Fonds propres sans droit de reprise	48 543			48 543
Réserves				
Report à nouveau	-60 922	45 873		-15 048
Résultat de l'exercice	-45 873	43 720	-45 873	43 720
TOTAL	39 495	89 593	-45 873	83 215

La ligne "Fonds propres sans droit de reprise " reprend le boni de liquidation de l'UNSA-USLT Europac Papeterie de Rouen à hauteur de 21 K€ ainsi que le solde du compte bancaire "Salariés des établissements industriels" à hauteur de 28 K€.

Charges à payer (avec détail)

	31/ 12/ 2020	31/ 12/ 2019	Variations %
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 392	11 495	10 897 94,80
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fournisseurs d'immobilisation			
Autres dettes			
TOTAL	22 392	11 495	10 897 94,80

Notes sur le compte de résultat

Ressources annuelles

Ressources	Montant
Cotisations reçues	196 578
- Reversements cotisations	- 61 487
+ Subventions reçues	
+ Autres produits d'exploitation reçus	15 174
+ Produits financiers reçus	42
TOTAL	150 307

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.